

La valeur du nom de commune

Pour encourager les communes à fusionner, les cantons offrent une incitation financière. Un argument des opposants à une fusion est la perte d'identité. Le nom de la commune et sa valeur revêtent donc une grande importance.

La plupart des cantons encouragent les communes à fusionner en leur offrant une incitation financière. Malgré cela et malgré les avantages fonctionnels que l'on prête aux fusions de communes, les projets échouent souvent en votation populaire au niveau communal. Les citoyennes et les citoyens craignent de perdre leur identité: telle est la raison souvent évoquée dans les médias pour expliquer le refus d'une fusion.

Faut-il en déduire que l'incitation financière n'est pas suffisante pour compenser la perte d'identité?

De fait, les communes qui fusionnent cessent d'exister en tant que telles au profit d'une entité plus vaste. L'un des éléments fréquemment mobilisés par les opposants à une fusion est la peur d'une perte sur le plan identitaire. Or, le nom de la commune est un symbole de l'unité entre les habitant-e-s. Ainsi, le nom devient souvent un enjeu du débat. La nouvelle dénomination de la commune politique est en effet le symbole le plus tangible du changement induit par une fusion. Elle cristallise la remise en question de la cohésion communale et l'identification à la commune. Sans que cela soit forcément très marqué, le bien-être des habitants en souffre. Changer de nom engendre une perte. Autrement dit, le nom de la commune a une valeur aux yeux de ses habitant-e-s.

Julie Silberstein

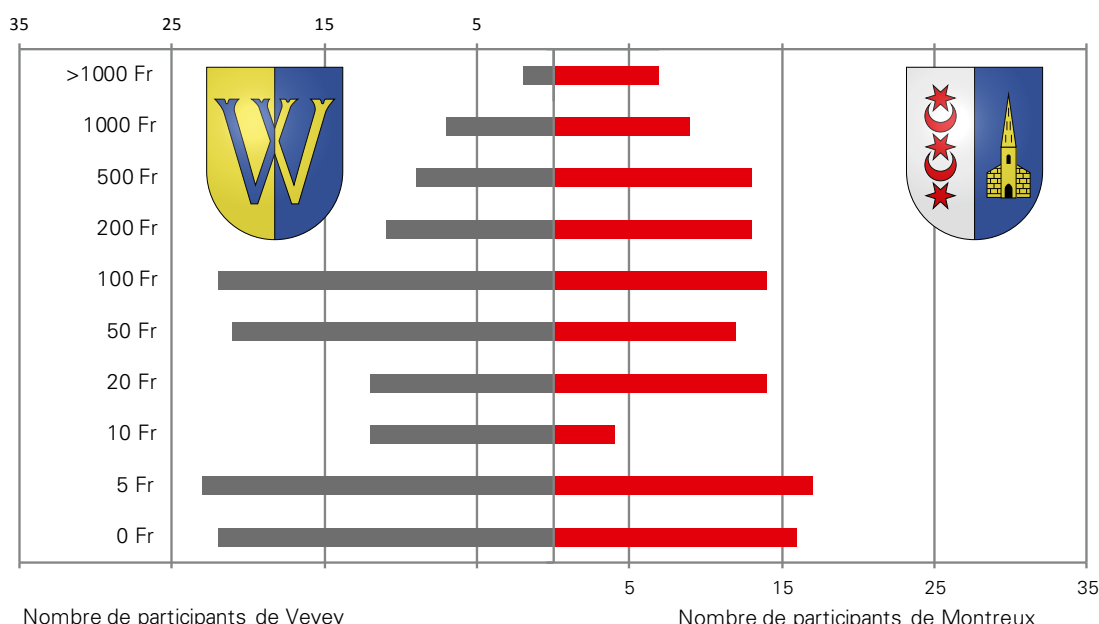
Assistante de recherche à l'IDHEAP, à Lausanne.



Mesurer la valeur du nom

La perte engendrée par une fusion est d'autant plus grande que la valeur du nom est importante. Perdre un nom, dont la valeur est importante, nécessite une compensation d'autant plus importante pour que le projet de fusion soit jugé acceptable. La compensation peut prendre la forme d'avantages fonctionnels découlant de la fusion: fonctionnement administratif plus efficient, décisions plus effi-

mobilier qui nous offre une estimation de la valeur d'un immeuble. Il faut donc recourir à des méthodes plus spécifiques pour y parvenir. Une technique fort utile nous vient du domaine du marketing. Il est en effet souvent nécessaire de connaître la valeur d'un nouveau produit avant même qu'il ne soit mis sur le marché. Cette technique, appelée méthode de l'évaluation contingente, consiste à interroger les ménages sur leur disposi-



caces ou meilleures perspectives de développement. La compensation peut également consister en une incitation, autrement dit un dédommagement financier à l'image de celui versé par le canton.

Par conséquent, s'interroger sur la valeur du nom d'une commune revêt toute son importance pour les projets de fusion. Cette préoccupation rejoint celle liée à l'image de marque de la commune, à sa réputation, à ce que les anglo-saxons nomment le «city branding». Cela dit, la valeur du nom d'une commune ne se laisse pas estimer si facilement. Il n'existe pas de marché sur lequel s'achèteraient et se vendraient des noms de communes et qui pourrait nous donner une indication de cette valeur, comme c'est le cas par exemple du marché im-

mobier qui nous offre une estimation de la valeur d'un immeuble. Il faut donc recourir à des méthodes plus spécifiques pour y parvenir.

Combien seriez-vous disposé à payer?

C'est cette méthode qui a été utilisée dans une récente étude indépendante pour connaître la valeur du nom d'une commune. Pour la mettre en œuvre, les ménages interrogés ont été mis face à une situation hypothétique où la fusion avec la commune voisine aurait déjà été acceptée en votation populaire et où la seule chose qui resterait à décider serait le nom de la nouvelle commune. Compte tenu de ce scénario, il a ensuite été demandé aux ménages interrogés combien ils seraient disposés à payer pour que la commune résultant de la fusion porte le nom de leur commune actuelle, c'est-à-dire avant la fusion. Pour rendre

les choses plus aisées, des montants allant de 5 francs à 1000 francs ont été proposés aux personnes interrogées, soit dans un ordre croissant, soit dans un ordre décroissant. Pour chaque montant, la personne interrogée devait indiquer si elle accepterait de payer ce montant ou non.

Quatre villes de Suisse romande

Les ménages ont été interrogés dans des villes romandes où l'éventualité d'une fusion avec la ville voisine a fait ou fait encore l'objet de réflexions. Il s'agit d'une part du Locle et de La Chaux-de-Fonds et d'autre part de Vevey et de Montreux. Dans ces communes, évoquer une fusion revêt un caractère concret et connu. L'enquête a été menée par téléphone au printemps 2012 auprès de 800 personnes choisies au hasard,

10 francs pour conserver le nom de Vevey en cas de fusion avec Montreux. A Montreux, ce sont quatre personnes interrogées (sur 119, soit 3,4%) qui paieraient ce même montant pour conserver le nom de Montreux en cas de fusion avec Vevey. Dans le cas du Locle, il s'agit de onze personnes (sur 115, soit 9,6%) qui seraient disposées à payer 10 francs pour conserver le nom du Locle en cas de fusion avec La Chaux-de-Fonds. Inversement, on recense 14 habitants de La Chaux-de-Fonds (sur 130, soit 10,8%) qui évoquent ce montant.

La valeur du nom est significative

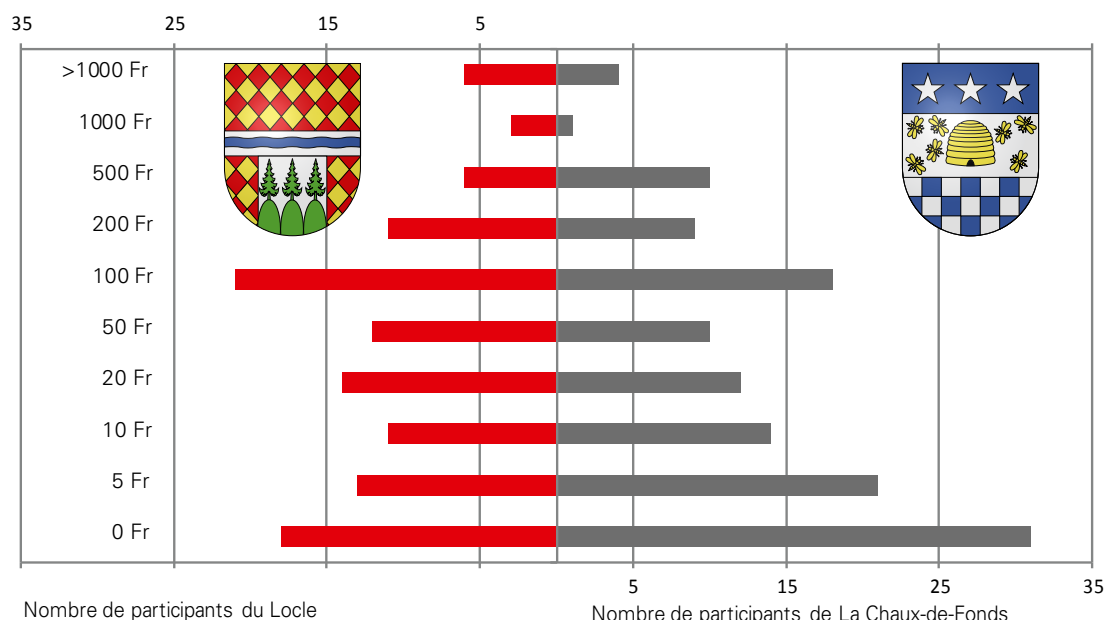
Les dispositions des habitants à payer ainsi obtenues permettent d'estimer la valeur du nom de la commune concernée. En moyenne et en tenant compte de la distribution des réponses, la dispo-

était La Chaux-de-Fonds. Choisir le nom de la plus grande commune (Montreux ou La Chaux-de-Fonds) pour la commune qui naîtrait d'une fusion permettrait donc de minimiser la perte de bien-être liée au changement d'appellation.

Une aide à la décision

Les résultats présentés ci-dessous donnent une indication de la perte de bien-être liée au changement du nom de la commune politique. Pour espérer qu'un projet de fusion aboutisse en votation populaire, il faudrait que l'incitation financière offerte par le canton s'élève au moins à ce montant. Pour prendre le cas concret du canton de Vaud, sur la base des dispositions légales en vigueur, l'Etat verserait à Vevey et à Montreux un montant d'environ 750 000 francs en cas de fusion. Cela serait largement insuffisant pour com-

penser la perte des habitants de Montreux, si la nouvelle commune devait porter un autre nom. Cela serait presque suffisant pour dédommager les habitants de Vevey. En dehors de toutes autres considérations et en particulier sans préjuger des conséquences fonctionnelles d'une éventuelle fusion, cela montre l'importance d'une compensation financière adéquate de la part du canton et l'importance du nom de la nouvelle commune. Ces deux éléments augmentent les chances de succès d'un projet de fusion en particulier dans le



soit environ 200 personnes par commune. Evidemment, toutes les personnes contactées n'ont finalement pas toujours souhaité ou pu avouer leur disposition à payer. Malgré tout, 505 personnes ont révélé une disposition à payer. Cela représente un taux de réponses de 63%. Ce taux est similaire à celui d'enquêtes de ce genre.

Les deux figures montrent la distribution de la disposition à payer dans les quatre villes en fonction des montants suggérés. La première figure donne les résultats pour Vevey (à gauche) et Montreux (à droite); la seconde pour Le Locle (à gauche) et La Chaux-de-Fonds (à droite). Par exemple, on observe que douze personnes interrogées et habitant Vevey (sur 141 enquêtées, soit 8,5%) seraient disposées à payer un montant de

sition varie de 42 francs pour l'échantillon chaux-de-fonnier à 83 francs pour l'échantillon montreusien, en passant par 48 francs à Vevey et 58 francs au Locle. En tenant compte du nombre d'habitants, il est possible d'estimer la valeur totale du nom de la commune pour sa population. Ainsi en cas de fusion avec Vevey, le fait de ne pas retenir le nom de Montreux pour la commune fusionnée occasionnerait une perte de bien-être pour les Montreusiens. La perte serait de 0,8 million de francs pour les Veveysans, si la nouvelle commune devait s'appeler Montreux. Une fusion entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds occasionnerait une perte de 1,6 million de francs pour les Chaux-de-fonniers, si la nouvelle commune devait être baptisée Le Locle et 0,6 million pour les Loclois, si le nom retenu

cadre d'un référendum.

Nils Soguel
Julie Silberstein

Informations:

Soguel, Nils et Silberstein, Julie (2015), «Welfare Loss with Municipal Amalgamations and the Willingness-to-Pay for the Municipality Name», *Local Government Studies*, vol. 41, n° 6, pp. 977-996.

Nils Soguel

Professeur
ordinaire de finances
publiques
à l'IDHEAP, à
Lausanne.

